



Une force
à vos côtés
www.cgt-chu-nantes.org
www.facebook.com/cgtchunantes



Communiqué de presse

Des Syndicats CGT, FO et CFE-CGC du CHU de Nantes
3, rue Gaston Veil, 44093 Nantes

Objet : grève des personnels de recherche clinique du CHU de Nantes

En juin 2022, la Direction du CHU de Nantes a modifié sa politique de rémunération des agents contractuels de l'établissement. Dans la pratique pour les agents déjà en poste, **cela s'est traduit par des augmentations de salaires moins importantes** que dans l'application des précédentes règles. D'autre part, ces agents ont un traitement salarial inégal vis-à-vis de leurs collègues nouveaux arrivants, rémunérés à même hauteur sans tenir compte de l'ancienneté cumulée au sein même de l'établissement. **Cette absence de reconnaissance salariale est venue amplifier le mécontentement des salarié·e·s de la recherche qui travaillent depuis de nombreux mois en sous-effectifs, alors même que leur charge de travail augmente depuis des années.**

Suite au CHSCT extraordinaire du 20 septembre 2022, une proposition de plan d'action a été adressée le 7 octobre 2022, qui a donné lieu à un courrier de réponse adressé à la direction le lundi 14 novembre 2022, auquel la direction a finalement répondu le 16 décembre 2022.

Ces propositions restant insatisfaisantes, **les personnels de la recherche ont déposé un préavis de grève limitée pour la journée du mardi 10 janvier 2023** de zéro heure à vingt-deux heures, pour tous les personnels de ce secteur.

Un rassemblement et une conférence de presse auront donc lieu devant le CHU de Nantes ce même Mardi 10 janvier 2023 à 15h30.

Les revendications des salarié·e·s portent sur :

- Le passage sur les grilles des titulaires dès le premier trimestre 2023 avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2023.
- Le maintien de l'échelon en cours et la totalité de l'ancienneté acquise dans cet échelon, et la prise en compte de l'ancienneté globale au CHU de Nantes.
- La régularisation de la rémunération des professionnels ayant récemment changé de grille, avec effet rétroactif.
- Des engagements sur l'application immédiate des éventuelles futures modifications de grille par le ministère.
- L'augmentation des effectifs en fonction des besoins et de la charge de travail.
- L'octroi du Contrat à Durée Indéterminée dès lors qu'une année d'ancienneté en Contrat de Courte Durée a été effectuée sur l'Etablissement.
- Le remplacement systématique des congés maternité et des arrêts longs.
- La mise en place d'une gestion de ressources humaines transparente.

Pour l'intersyndicale CGT, FO, CFE-CGC Acteurs Santé et CFE-CGC SNSH

Nantes le 6 janvier 2023.